

La nouvelle organisation territoriale, dite loi NOTRe, adoptée le 2 juillet 2015 par l'Assemblée nationale, redéfinit les compétences des différentes collectivités. Si le rôle des 13 nouvelles régions en matière de développement économique, d'innovation, de transition énergétique et de politique de la ville est renforcé, la loi supprime la clause de compétence générale pour les départements et les régions qui ne pourront plus exercer leurs compétences dans tous les domaines de l'action publique et devront se conformer à des schémas prescriptifs. Seules les communes en disposeront encore bien que la proposition de loi dite des « communes nouvelles », proposée en parallèle, les incite fortement à se regrouper. Nous ne contestons pas qu'il puisse être utile de rationaliser notre organisation territoriale (réduire le mille-feuilles) et ainsi réduire les dépenses publiques. Mais, nous craignons qu'une telle réforme, guidée par une volonté d'économies budgétaires, aboutisse au renforcement de la démocratie représentative quand il faudrait, au contraire, inventer la démocratie participative à travers la promotion d'espaces démocratiques fondés sur une large participation des citoyens au débat public.

Benedicte Monville de Cecco pour le groupe « Gauche Citoyenne et Républicaine »

Farida Atigui, Thomas Guyard (PCF), Benedicte Monville de Cecco (EELV), Patricia Rouchon (PCF)